

L'an deux mille vingt-et-un et le onze janvier à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absent excusé : DARZACQ Christophe.

Le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I - TARIF SAP

Proposition : de 23€/h à 23,50€/h à partir du 1^{er}/01/2021. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

II - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

- o La plupart des communes ayant délibéré en ce sens, la Présidente de la Communauté des Communes Chalosse Tursan renonce au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale (voirie-habitat-aire d'accueil des gens du voyage).
- o Le 1er décembre 2020, lors du Bureau Communautaire, nous avons échangé avec Monsieur Renaud Lagrave, vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine en charge des transports, sur la compétence « mobilité » que pourrait prendre notre Communauté des Communes. A suivre.
- o Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 a été informé que suite à un contentieux entre la Communauté des Communes Chalosse Tursan et la Commune de Saint-Sever relatif à une vente de terrain, la Commune de Saint-Sever serait débitrice de 100 000€ au profit de la CCCT.

2. Education

- o SIVU: Suite à quelques remarques de parents d'élèves, un règlement intérieur sera élaboré concernant la cantine scolaire rappelant, entre autres, les droits et devoirs des élèves lors de ce moment.
- o Instruction dans la famille : une famille de Geaune avec deux enfants est concernée. Conformément à la loi, Monsieur le Maire mènera une enquête afin de constater les conditions de mise en place de cette instruction et adressera un compte-rendu à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Landes.

3. Recensement : Population recensée en 2020 : 750 habitants (676 en 2015).

III - DEMANDES D'EXONERATION DE LOYERS

Suite au « reconfinement » de fin octobre, le complexe thermal et hôtelier d'Eugénie est fermé. Comme il l'avait fait lors du premier confinement, Monsieur Michel Guérard nous sollicite pour qu'on exonère son entreprise des loyers de « l'immeuble Clément » de novembre et décembre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

IV - PERSONNEL

- o Depuis le 4 janvier 2021, Madame Virginia Régnier remplace

Michèle Lataste. Elle travaille vingt heures par semaine, à savoir : Lundi toute la journée, mardi, jeudi et vendredi matin.

- o Les chèques cadeaux pour les agents de la commune sont reconduits mais, dorénavant, pour une utilisation locale. Le montant global est de 850€, en légère augmentation.
- o Après discussion, il est décidé que la Mairie sera dorénavant ouverte au public toutes les matinées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Par contre, les après-midis des lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 16h00 uniquement sur rendez-vous.

V - PLAN DE REFERENCE / PETITES VILLES DE DEMAIN

- o La commune de Geaune, en binôme avec la Communauté des Communes Chalosse Tursan, fait partie des 14 communes landaises retenues dans le programme national « Petites villes de demain ».

La liste : Peyrehorade, Amou, Montfort, Mugron, Morcenx la nouvelle, Labouheyre, Grenade, Villeneuve de Marsan, Roquefort, Gabarret, Aire-sur-l'Adour, Saint-Sever, Hagetmau et Geaune.

Comme précisé lors du Conseil Municipal du 5 novembre, le fait d'avoir été retenu ne peut être que bénéfique pour que les actions que nous avons décidé de mener suite au plan de référence soient encore mieux accompagnées, financièrement et en ingénierie.

La réunion de lancement du programme dans les Landes a eu lieu le 11 janvier.

- o Comme prévu, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, le CAUE a élaboré un dossier sur le projet « chemin de la Vigne » pour demander une subvention (50 000€ maximum) au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine suite à un appel à manifestation d'intérêt « Cluster Ruralités » : expérimentation et innovation en milieu rural.

VI - TRAVAUX

- o Une première réunion pour prévoir les principaux projets 2021 est fixée au lundi 18 janvier à 19h.
 - ✓ Dossier de Martine Veyron : les travaux sont tous éligibles. Sur 13 739€, subvention de 2 000€.
 - ✓ Prorogation du règlement « Rénovation des façades » avec le règlement actuel sur les années 2021, 2022 et 2023. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VII - VENTE DU MINIBUS

Aucune association n'étant intéressée, il sera remis en vente dès que nous aurons le nouveau. Dominique Arragon se charge de la vente.

VIII - TOUR DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions doivent d'ores et déjà réfléchir aux nouvelles actions à mener en 2021 et faire une estimation du coût de celles-ci pour préparer le budget de fonctionnement 2021.

1. Action sociale :

- o Les « espaces sans tabac » seront matérialisés après qu'une présentation ait été faite au Conseil Municipal. L'inauguration aura lieu en juin, si le contexte sanitaire est favorable. En parallèle, des actions de sensibilisation seront menées auprès des écoliers (Cours moyen) et collégiens.
- o Registre « des personnes à risques » : un courrier sera envoyé à la population potentiellement concernée (via le Petit Geaunois) pour les informer de la mise en place de ce registre et noter ensuite les inscriptions qui sont volontaires.
- o Enfance / Jeunesse : En complément de la politique menée par la CCCT (Petite enfance/Enfance), mettre en place une véritable politique enfance/jeunesse à l'échelle du territoire correspondant au SIVU des Ecoles, en s'appuyant sur des associations locales : la junior association, l'ACLET, ... (Vers un Conseil Intercommunal des Jeunes ?).
- o Carte de vœux 2021 : Vu la situation très particulière (pas de vœux classiques cette année), offrir à tous les foyers une carte de vœux originale avec calendrier, photos remarquables de la bastide,... Cela sera fait bien sûr avec la commission communication et la distribution par les facteurs / conseillers municipaux.

2. Communication

- o Carte de vœux 2021 : conformément ci-dessus
- o Petit Geaunois : prochaine édition fin janvier (tous les conseillers ont une tournée).
- o Concours photo : 7 participants. Le jury se réunira mardi 19 janvier.

3. Affaires économiques

- o Chèques-cadeaux à utiliser localement : Ils ont une valeur de 10€ pièce et sont constitués de deux parties : un coupon pour le commerçant/artisan et la souche à conserver par l'agent. Un courrier sera envoyé à tous les commerçants/artisans geaunois pour leur expliquer le principe très simple, et demander à ceux qui ne souhaitent pas y participer de nous le faire savoir.

IX - DIVERS

- o L'entreprise LANDIMAT est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre 2020. La date d'inauguration sera programmée dès que le contexte sanitaire le permettra.
- o Demande de composteurs pour le jardin partagé : le SIETOM nous en fournira un dès que nos agents auront suivi une sensibilisation à la pratique du compostage. Prendre contact avec le SIETOM.
- o Des articles de presse sur Geaune et ses arènes datant de 1895, 1901 et 1953 ont été envoyés récemment à la mairie par un particulier Monsieur Cédric Collard. Monsieur le Maire reprendra contact avec lui pour le remercier de vive voix.

La séance est levée à 21 h 00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Cécile

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie